

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2019

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le lundi 8 avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13 (11 pour les délibérations 9 et 13),

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : Vincent HUMBERT (sauf pour les délibérations 9 et 13), Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOIT, Valérie DASCII LASSOUT, Pauline DURIEUX, Lydie LEMERLE, Pierre-Yves MOREL

Procurations : Cécile HAGE HASSAN (sauf pour les délibérations 9 et 13) à Vincent HUMBERT
Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX
Christine VIDONNE à Vincent VIDONNE
Hervé BOREAN à Pauline BENOIT

Excusée : Sylvie BARBE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h30 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2019 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose d'ajouter une délibération « Assujettissement à la TVA (article 260 D 2° du CGI) pour l'opération d'aménagement du bâtiment en auberge et pour le contrat de location des murs nus » : la proposition est acceptée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

DELIBERATIONS

1) Déclassement partiel du Chemin rural de « Chez Guillot » et redressement du tracé, cessions à l'euro symbolique – Mise à l'enquête publique

Considérant que le chemin rural de « Chez Guillot » partie nord, n'est plus affecté à l'usage du public et ne présente plus aucune utilité du fait de son état actuel, et suite à une entente avec Monsieur Bernard HUMBERT, propriétaire privé voisin, le conseil municipal, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, décide de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement, à l'aliénation (en partie) et au redressement du tracé dans sa partie nord (voir plan annexé) du chemin rural de « Chez Guillot » ; demande à Monsieur le Maire de bien vouloir procéder à l'enquête publique concernant cette opération, de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de finaliser ce dossier ; précise que tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la Commune d'Andilly ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

2) Convention de servitudes réseau ENEDIS pour électrification des locaux Ateliers d'Artisans d'Art

Dans le but d'apporter l'électricité dans des conditions optimales aux locaux d'ateliers d'artisans d'art, propriété communale, une « convention de servitudes » de passage de lignes électriques souterraines sur la parcelle communale cadastrée A 1023 doit être conclue entre ENEDIS et la commune d'ANDILLY.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, le contenu de la « convention de servitudes » pour électrification des locaux d'ateliers d'artisans d'art, charge et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention et effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

3) Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle B 1311

Délibération reportée.

4) Clôture de l'exercice 2018 du Budget CCAS

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, le report du résultat de fonctionnement positif de 2 712,42 euros sur le Budget Primitif 2019 principal (Ville).

5) Vote des taux des taxes directes locales 2019

Suite à l'adoption du régime de fiscalité professionnelle unique sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de Cruseilles fin 2017 pour application depuis le 1er janvier 2018, les communes ne doivent plus voter le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux des trois taxes locales de l'année 2018 pour l'année 2019 comme suit : Taxe sur le Foncier Bâti : 3,94% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,49% ; Taxe d'Habitation : 5,97%.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, la proposition, et demande inscription budgétaire en conséquence.

6) Durée d'amortissement des enregistrements comptables des documents d'urbanisme

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, de fixer cette durée d'amortissement à 10 ans.

7) Durée d'amortissement des subventions d'équipements versées au SYANE (pour les compétences transférées)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, de fixer cette durée d'amortissement à 20 ans.

8) Durée d'amortissement des taxes d'urbanisme majorée et des enregistrements comptables liés aux Projets Urbains Partenariaux

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, de fixer cette durée d'amortissement à 20 ans.

9) Compte administratif 2018 du Budget général

A 20h50, Monsieur le Maire, ordonnateur, laisse la parole à Mr Gérard LACROIX et quitte le conseil.

Mr Gérard LACROIX, maire adjoint, accompagné de Madame ELZEIN, secrétaire générale, présente le compte administratif 2018.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
Résultats de 2017 reportés	37666,79			146879,34	37666,79	146879,34
Opérations de l'exercice 2018	859878,46	699879,32	928376,52	851804,56	1788254,98	1551683,88
Résultat exercice 2018	159999,14		76571,96		236571,10	
Résultat 2018 reporté	197.665,93			70307,38	1825921,77	1698563,22
Excédent cumulé 2018 Budget CCAS	2.712,42				2.712,42	
Résultats définitifs	200378,35			70307,38	130070,97	

Approbation à 10 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 21h10.

10) Budget général : Approbation, à 10 voix pour et 1 abstention, du compte de gestion 2018 dressé par Mme le Comptable du Trésor

11) Budget général : Affectation, à 10 voix pour et 1 abstention, des résultats 2018 au Budget Primitif 2019, soit 70 307,38 euros au compte 001, et 200 378,35 euros au compte 1068.

12) Vote du Budget général Primitif 2019 :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<u>Dépenses</u>	913 571,00	1 470 081,53
<u>Recettes</u>	913 571,00	1 470 081,53

Approbation à 10 voix pour et 1 abstention.

13) Assujettissement à la TVA (article 260 D 2° du CGI) pour l'opération d'aménagement du bâtiment en auberge et pour le contrat de location des murs nus

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, d'opter pour cet assujettissement avec une déclaration trimestrielle de la TVA sur un compte qu'il faudra ouvrir auprès des services des Impôts.

14) Compte administratif 2018 du Budget A.N.C

A 21h45, Monsieur le Maire, ordonnateur, laisse la parole à Mr Gérard LACROIX et quitte le conseil.

Mr Gérard LACROIX, maire adjoint, accompagné de Madame ELZEIN, secrétaire générale, présente le compte administratif 2018. Approbation à 10 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 21h50.

15) **Budget A.N.C : Approbation**, à 10 voix pour et 1 abstention, du **compte de gestion 2018** dressé par Mme le Comptable du Trésor

16) **Budget A.N.C : Affectation** à 10 voix pour et 1 abstention, **des résultats 2018 au Budget Primitif 2019**, soit 373,51 euros au compte 002 et 6 391,20euros au compte 001.

17) Vote du Budget A.N.C Primitif 2019 :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<u>Dépenses</u>	4 449,24	9 940,44
<u>Recettes</u>	4 449,24	9 940,44

18) Vente des parcelles communales boisées à la commune de SAINT BLAISE

Les parcelles boisées appartenant à la commune d'ANDILLY, A76, A77, A177, A318, A329, A330 et A677 pour une superficie totale de 8 ha52a 83ca, sont situées sur le territoire de la commune de SAINT BLAISE.

Mr le Maire propose de vendre ces sept parcelles à 050 € le mètre carré à la commune de SAINT BLAISE.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, la proposition de vendre ces sept parcelles boisées communales à la commune de SAINT BLAISE pour un montant attendu de 42 641,50 euros, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches à faire en ce sens.

19) Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2019

Voulant conforter sa politique pour les déplacements doux (passerelle reliant le village de Jussy à celui de Charly, projet d'auberge-étape pour l'itinérance pédestre, équestre et à vélo), la commune d'ANDILLY projette en 2019 d'améliorer la sécurisation des piétons sur une partie de son territoire, en prolongeant le trottoir actuel s'arrêtant à la sortie du troisième village Saint Symphorien composant la commune, en direction du village de Jussy, et en créant un chemin piétonnier d'une largeur d'1,50 m.

En effet, l'axe RD 301 est de plus en plus fréquenté par les mouvements pendulaires de véhicules par les frontaliers venant de FRANGY en direction de la SUISSE.

Ces aménagements conforteront l'usage piéton des voies, depuis les arrêts de bus, notamment scolaires (réseau T72 Annecy-Genève sur la RD1201 traversant le haut de Jussy ; circuits du pays de Cruseilles), jusqu'au domicile des administrés, et ce de manière sécurisée.

Pour le financement de cette opération, il est possible de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police 2019, seule subvention demandée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, la proposition de solliciter subvention au titre du produit des amendes de police 2019 pour financer le projet cité en titre, dont le coût est estimé à 28266 euros HT, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches à faire en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

a) Topo sur la préparation du Festival des Musiques

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le 15 avril 2019

Mr le Maire,
Vincent HUBERT

